

/FE.-

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 92-19 du 4 Février 1992

portant nomination dans certains
Ministères.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,

CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU La Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU La Décision N° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 Portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU Le Décret N° 91-176 du 29 Juillet 1991 portant composition du Gouvernement ;
- VU Le Décret N° 91-218 du 25 Septembre 1991 fixant la composition des Cabinets du Président de la République et des Ministres ;
- SUR Proposition respective des Ministres concernés ;
- LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 29 Janvier 1992 ;

D E C R E T E :

Article 1er.- Les nominations ci-après sont prononcées :

AU MINISTERE DE L'ENERGIE, DES MINES ET DE L'HYDRAULIQUE

- Directeur Adjoint de Cabinet : Monsieur Théophile GLIKOU
- Conseiller Technique aux Mines et aux Hydrocarbures : Monsieur Marc HESSOU

AU MINISTERE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DES AFFAIRES
SOCIALES

- Conseiller Technique au Développement Social : Madame Marie-Claude DAGNON épouse AGOSSA

.../...

- Directeur du Travail : Monsieur Pierre Atadé ZANOU
- Directrice de la Promotion de l'Emploi : Madame Eléonore MARIANO, épouse SOGLO
- Directeur de la Formation Professionnelle Continue : Monsieur Jean Yao TOSSAVI
- Directrice des Affaires Sociales : Madame Victorine HOUNSINOU

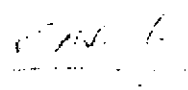
AU MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DE
LA COOPERATION

- ~~Ambassadeur~~, Directeur de Cabinet : Monsieur Antoine Kolawolé IDJI
- Chef de Cabinet : Monsieur Appolinaire HACHEME
- Conseiller Technique aux Affaires Economiques : Monsieur Nourou LAWANI EMMANUEL
- Directeur des Organisations Internationales : Monsieur Zacharie-Richard AKPLOGAN
- Directeur Afrique et Moyen-Orient : Monsieur Léopold DAVID-GNAHOUT
- Directeur des Affaires Juridiques et Consulaires : Monsieur Antoine Dimon AFOUDA
- Inspecteur des Affaires Etrangères : Monsieur Gérard SRANON.

Article 2.- Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonction des intéressés et sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 4 Février 1992

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Nicéphore SOGLO

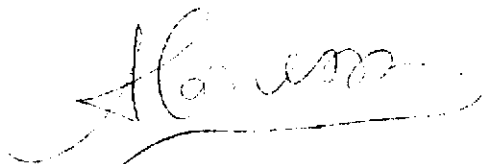
.../...

Le Ministre d'Etat, Secrétaire
Général à la Présidence de la
République



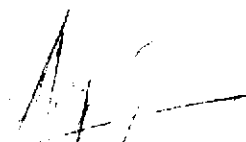
Désiré VIEYRA

Le Ministre de l'Energie, des
Mines et de l'Hydraulique,



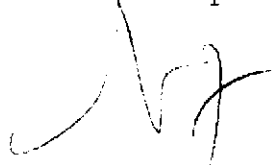
Aurélien HOUESSOU

Le Ministre du Travail, de
l'Emploi et des Affaires
Sociales,



Véronique AHOYO

Le Ministre des Affaires Etrangères
et de la Coopération



Théodore HOLO

Le Ministre des Finances,



Paul DOSSOU

Ampliatioms : PR 6 AN 4 CS 2 ME/SGPR 2 MEMH-MTEAS-MAEC-MF 8 AUTRES
MINISTERES 20 DB-DCF-DTCP-DSDV-DI 5 DPE-DLC-INSAE 3 UNB-FASJEP-
ENA 3 IGE 2 DCCT GCONB 1 BN-DAN 2 INTERESSES 15 CORB 1.-